

RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

Séance du 06/12/2004

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATIONN°
2-2 Bilan des marchés passés par l'UPS	Le Conseil d'administration délègue au Président de l'université ses attributions en matière de Marché Public: approbation des marchés, désignation des jurys de concours, désignation des membres des appels d'offres (article L712-3 du Code de l'education).	Division des Marchés DAG	2004/12/303
Point 3: Remise aux Domaines 3-1 Biens mobiliers à remettre aux Domaines	La liste des biens mobiliers à remettre aux Domaines est approuvée.	SG (Monsieur KAMIONKA)	2004/12/304
Point 4: Elections 4-1 Mise à jour des Commissions Permanentes et des Services Communs.	Reporté au prochain Conseil d'administration.	DAG	
4-2 Mise à jour de la Section Disciplinaire compétente envers les étudiants (élus par et parmi les étudiants membres du Conseil d'administration).	Reporté au prochain Conseil d'administration.	DAG	
Point 5: Personnels Enseignants 5-1 Republication de l'emploi 37 PR 2225 au premier mouvement 2005.	Le Conseil d'administration approuve la re-publication de l'emploi 37 PR 2225 au premier mouvement 2005 avec le même profil.	DPE	2004/12/305
Point 6: Structures 6-1 Modification des statuts de la Faculté de Médecine Rangueil.	La proposition de modifications des statuts de la Faculté de Médecine Rangueil est approuvée.	DAG Faculté de Rangueil	2004/12/306
7-2 Subvention de l'Association Socio-Culturelle et Sportive de l'Université, par le SCAS.	Le versement par le SCAS d'une subvention d'un montant de 1620 € à l'Association Socio-Culturelle et Sportive de l'Université est approuvé.	SCAS Agent Comptable Division du budget	2004/12/307
7-3 Subvention à l'Association d'étudiants "Chip'n'Dels", par l'UFR MIG.	Le versement par l'UFR MIG d'une subvention d'un montant de 450 € à l'Association d'étudiants "Chip'n'Dels" est approuvé.	MIG AC	2004/12/308
Point 8: Vote bloqué 8-1 Conventions et avenants	L'Avenant SIUAPS et lycée Ozenne pour la mise à disposition d'installations sportives.	DAG AC	2004/12/309-1

	<p>L'Avenant organisant les enseignements de l'IUP MPMO,</p> <p>La Convention entre l'UPS (PCA) et l'AIGEP pour l'utilisation du Hall,</p> <p>La Convention SFERE (IUT A),</p> <p>La conventions entre l'UPS (IUT A) et le LGETA Beaulieu concernant les étudiants du département Génie Biologique,</p> <p>L'avenant pour l'année 2003/2004 à la convention entre l'UPS (IUT A), la CCI d'Auch et le LGETA Beaulieu concernant une licence professionnelle sont approuvés.</p>		2004/12/309-2 2004/12/309-3 2004/12/309-4 2004/12/309-5 2004/12/309-6
8-2 Demande de domiciliation de l'Association ASEMOST «Association des Stagiaires et Etudiants Mauritaniens en OdontoSTomatologie».	La demande de domiciliation de l'Association ASEMOST «Association des Stagiaires et Etudiants Mauritaniens en OdontoSTomatologie» à l'Université Paul Sabatier est approuvée.	DAG	2004/12/310
Point 9: Conventions discutées en Conseil d'Administration 9-1 Convention entre l'UPS et le SAFCO pour la formation continue des enseignants.	La convention entre l'UPS et le SAFCO pour la formation continue des enseignants est approuvée.	DAG AC	2004/12/311
9-2 Convention entre l'UPS (UFR PCA) et l'AIGEP pour la mise à disposition d'un agent. Convention entre l'UPS (UFR PCA) et l'AIGEP relative à la cession des matériels à l'AIGEP.	Reporté en attente d'une nouvelle rédaction.	DAG SGA	
Point 10: Action Sociale 10-1 Dossier d'Expertise : construction d'une structure multi-accueil petite enfance à l'UPS. Choix définitif du lieu d'implantation.	L'implantation de la structure sur l'emplacement situé à proximité de l'entrée « chemin des Maraîchers » (Site 3) sous réserve que le rectorat concède à l'UPS le terrain lui appartenant est approuvée. Le dossier d'expertise relatif à la création d'une structure multi-accueil petite enfance à l'Université Paul Sabatier est approuvé.	SCAS SG	2004/12/312
Point 11: Scolarité 11-1 Campagne d'Habilitation 2005.	La demande d'habilitation de la Licence professionnelle "Gestionnaire de la condition physique pour les intervenants dans des situations hostiles" Les demandes d'habilitation des Licences professionnelles présentées par l'IUT de Tarbes (2) et l'IUT A (5) sont approuvées. Les ouvertures se feront à moyens constants et ne pourront donner lieu à attribution d'HCC. La demande d'habilitation du Master Sciences de la Vie et de la Santé mention "Analyse Fonctionnelle des Génomes" spécialité recherche est approuvée .	Scolarité IUT A, IUT Tarbes	2004/12/313

Toulouse, le 23 novembre 2004
Le Président de l'Université

